



## **Compte rendu du conseil municipal** **du jeudi 12 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

### Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Sébastien LIGIBEL - Nathalie PEREZ - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS – Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Christelle OHRESSER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

### Pouvoirs :

Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO  
Emmanuel AQUINO donne pouvoir à Lucette SPINHIRNY  
Corinne BUEB donne pouvoir à Mireille WEISS  
Claude KLINGER ZIND donne pouvoir à Christelle OHRESSER

Absent : Mireille WEISS

### Dates de convocation :

Vendredi 29 novembre 2024 et jeudi 07 novembre 2024

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 12 décembre 2024.**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2024**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

Annexe 1 : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2024

### **3. Approbation de l'avant-projet de construction d'une nouvelle gendarmerie**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Direction générale de la Gendarmerie nationale a rassemblé les unités de Wintzenheim et d'Ingersheim. Or, la caserne actuelle de la gendarmerie est vieillissante et la configuration existante du site ne permettait pas d'envisager une extension. Par ailleurs, son obsolescence a pour conséquence de rendre les recrutements de nouveaux gendarmes difficiles, les logements étant peu attractifs.

Dans le cadre des discussions avec le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, il a été convenu de conserver la Brigade sur le territoire communal et de consolider ainsi sa place pour les années à venir.

La construction d'une nouvelle caserne est devenue ainsi indispensable et devait être conçue pour abriter au minimum dix-huit sous-officiers et quatre gendarmes adjoints volontaires. Pour parvenir à cet objectif, le terrain d'assiette du projet devrait être d'au moins 5 200 m<sup>2</sup> permettant ainsi la réalisation de locaux de services et techniques ainsi que des logements pour les gendarmes.

L'entreprise de transport Brame a fermé et les parcelles situées entre la route de Rouffach et la rue du Kleinfeld étaient à vendre représentant une surface suffisante pour le projet. Après discussion avec les autorités militaires, ces terrains d'une superficie de 5865 m<sup>2</sup> à proximité de la RD 83, se sont avérés adaptés et correspondre aux attendus de ce nouvel équipement.

Par délibération du 18 juin 2021, le conseil municipal s'est engagé à construire une nouvelle gendarmerie comportant des locaux techniques et de services ainsi que les logements nécessaires à l'accueil des effectifs comprenant 18 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints volontaires selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

L'agrément de principe ainsi que l'agrément immobilier ont été obtenus à la suite de l'acquisition du terrain.

Un budget annexe a été créé pour permettre un suivi financier de ce projet particulier qui a amené à souscrire un emprunt spécifique et dont le remboursement a été fondé sur le loyer attendu de la location de la caserne par l'Etat.

La démolition des bâtiments de l'entreprise « Brame » a été réalisée en 2023.

Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie a été engagé. Le programme réalisé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été soumis au service Immobilier de la Gendarmerie qui a été validé. Un concours de maîtrise d'œuvre a été réalisé dont le cabinet BUOB Architecte a été désigné lauréat. Le projet sélectionné répondait à l'ensemble des demandes des référentiels d'expression des besoins de la gendarmerie.

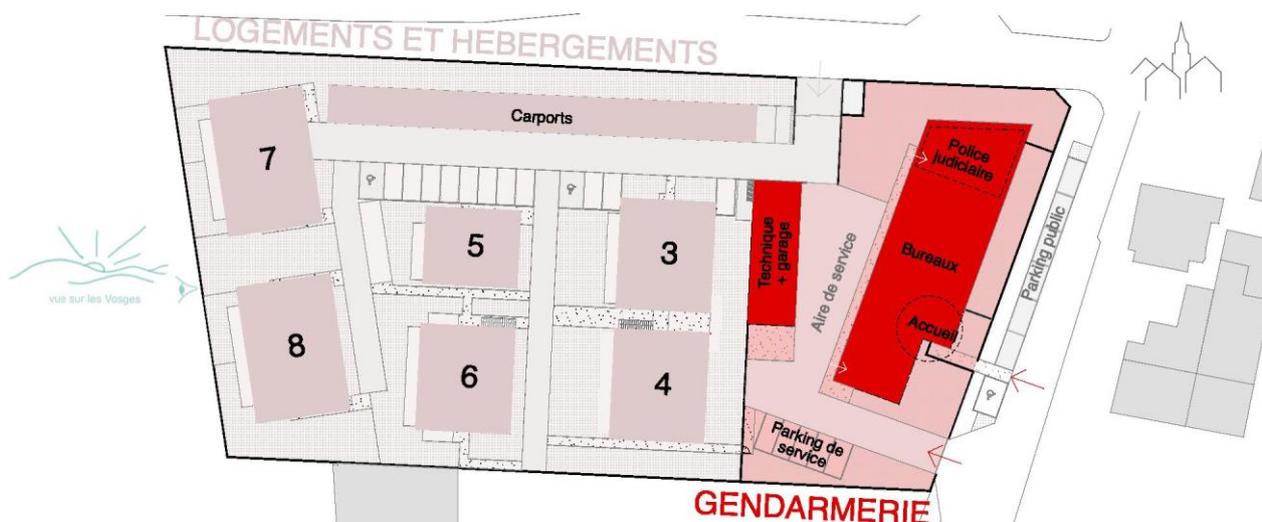
Le terrain se divise en deux zones distinctes : le tiers Est est occupé par la gendarmerie et les 2/3 Ouest de la parcelle sont dédiés aux logements.

#### **Les locaux techniques**

Le bâtiment de la gendarmerie se développe le long de la rue de Rouffach. Les locaux de la Brigade Territoriale Autonome sont composées de 4 sous-entités, réparties dans deux bâtiments :

- Un premier regroupant le pôle d'accueil du public, les bureaux de la Brigade Territoriale, et le pôle Police Judiciaire. Il est implanté selon un axe Nord-Sud.
- Le second bâtiment, regroupe les fonctions techniques ainsi que le garage couvert pour les véhicules de service. Il est orienté perpendiculairement à la rue Kleinfeldweg. Il forme une limite

avec la zone dédiée aux logements et permet de garantir un blocage des vues des logements vers la cour de service et les accès liés. Un mur de clôture opaque complète le dispositif de séparation entre la zone gendarmerie et la zone logements.



Par sa sobriété et sa matérialité, la gendarmerie affirme son caractère institutionnel. Protégées par un parement de briques, les façades ne nécessiteront aucun entretien et seront résistantes à toute forme d'agression extérieure. En outre, aucun vitrage hormis l'entrée ne s'ouvre sur la rue. La toiture terrasse est végétalisée pour répondre aux normes environnementales et la hauteur des acrotères forme garde-corps pour en sécuriser l'accès.

L'ensemble des locaux de la gendarmerie est regroupé sur un seul niveau. Le pôle « accueil » dédié au public est localisé au centre avec notamment le planton qui surveille les entrées et le parking.



Les deux tiers de la partie Sud du bâtiment comprennent les locaux de l'espace « bureaux », desservis par une circulation centrale linéaire facilitant les déplacements. Les locaux s'ouvrent à l'Est comme à l'Ouest sur des espaces végétalisés et arborés. Un mur en briques ponctué de moucharabiehs le long de la route de Rouffach les protège des regards des passants. Le pôle police judiciaire, isolé au Nord du bâtiment profite également de cette intimité. Il est accessible depuis la circulation de la zone bureaux par une porte sécurisée.

L'aire de service est au cœur de la gendarmerie, desservant à l'abri des regards toutes les fonctions techniques ainsi que les accès à l'espace bureaux et à la police judiciaire. Ces deux entrées distinctes sont protégées de la vue et des intempéries par un creux en façade.

Les locaux de service représentent une surface de 407 m<sup>2</sup> et les locaux techniques de 103 m<sup>2</sup>.

	<b>Surface utile</b>
<b>Locaux de services</b>	<b>300 m<sup>2</sup></b>
Accueil	33 m <sup>2</sup>
Bureaux	140 m <sup>2</sup>
Autres locaux (salle opérationnelle, reprographie, chambre forte, contrôle alcoolémie...)	67 m <sup>2</sup>
Espace police judiciaire	60 m <sup>2</sup>
<b>Dégagements</b>	<b>107 m<sup>2</sup></b>
<b>Locaux techniques (garage, magasin, ...)</b>	<b>103 m<sup>2</sup></b>
<b>Total</b>	<b>510 m<sup>2</sup></b>

### Les logements

Les 19 logements sont répartis en 6 petites unités d'habitation comportant de 2 à 4 appartements. La majorité des logements a un jardin de plain-pied et des accès privatifs extérieurs desservant au maximum 2 logements.

Des décalages et des légères variations d'orientations entre les 6 volumes sont prévus, bien espacés sur la parcelle, pour fabriquer un espace extérieur hétérogène et vivant où chaque logement a sa propre identité.

L'échelle des semi-collectifs en R+1 et combles permet d'atteindre un maximum de compacité sans rogner sur la qualité des logements. Seules les caves non chauffées se situent hors volume. Par leurs positionnements stratégiques elles assurent l'intimité des espaces extérieurs privatifs. Elles sont bardées de bois peints dans l'esprit des cabanes de jardins.



Les volumes des bâtiments sont simples, faisant appel à des principes constructifs éprouvés et cohérents avec le budget et les réglementations environnementales.

La façade sur jardin est privilégiée : elle est animée par une structure bois et un bardage coloré, ainsi que par les terrasses des étages tantôt en creux (bâtiments A, B, D), tantôt en surplomb avec pergola (bâtiments C, E, F). Cet ensemble coloré protégé par le débord de toiture fabrique une protection solaire naturelle, complétée par des stores et volets. La teinte de cette façade principale sert de fil conducteur pour harmoniser certains éléments constructifs (menuiseries extérieures, escaliers, volets,...) sur les autres façades à l'enduit minéral de teinte claire.

Par mesure de rationalité constructive, les plans intérieurs sont élaborés sur une trame commune suivant les exigences du référentiel gendarmerie. Ce plan idéal est ensuite répété et adapté pour générer les 6 unités de logements qui comportent chacune différentes typologies d'appartements.

Les appartements sont tous traversants avec une double ou triple orientations, profitant ainsi d'un maximum de lumière et d'une capacité de ventilation naturelle. Dans chacun des bâtiments, un mur porteur central sépare les espaces « nuit » à l'Est des espaces « jour » à l'Ouest. En systématisant ce principe, il n'y a jamais de vis à vis entre les séjours et la longueur des réseaux est optimisée.

La grande majorité des appartements sont en duplex, distinguant l'espace parental de plain-pied, de l'étage possiblement dédié aux enfants. A noter que tous les logements au RDC sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un soin particulier a été apporté aux proportions et à la luminosité des espaces de jour. Ils profitent tous de larges baies vitrées donnant sur un espace extérieur côté Vosges. Pour la majorité des logements cet espace est un jardin privatif. Les logements en étage possèdent une terrasse en creux ou avec pergola pour assurer l'intimité et la protection solaire. Une chaufferie bois alimentera l'ensemble des logements.

Bâtiment	Etage	Typologie	Surface habitable	Surface terrasse	Surface jardin
3	R+1	T5 duplex	116 m <sup>2</sup>	22.5 m <sup>2</sup>	

	RDC	T4 duplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	65 m <sup>2</sup>
		T4 duplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	65 m <sup>2</sup>
4	R+1	T5 duplex	116 m <sup>2</sup>	22.5 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	65 m <sup>2</sup>
		T4 triplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	65 m <sup>2</sup>
5	R+1	T4 duplex	83 m <sup>2</sup>	14 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4R duplex	104 m <sup>2</sup>	14 m <sup>2</sup>	104 m <sup>2</sup>
6	R+1	T5 duplex	111 m <sup>2</sup>	22.5 m <sup>2</sup>	
	RDC	T6 duplex	126 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	73 m <sup>2</sup>
		T2 simplex	58 m <sup>2</sup>	11,5 m <sup>2</sup>	110 m <sup>2</sup>
7	R+1	T3 duplex	73 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	
		T3 duplex	73 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	86 m <sup>2</sup>
		T4 duplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	44 m <sup>2</sup>
8	R+1	T3 duplex	73 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	
		T3 duplex	73 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	48 m <sup>2</sup>
		T4 duplex	92 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	27 m <sup>2</sup>

La zone extérieure des logements est pensée comme un hameau où les familles peuvent se promener en sécurité mais dans un environnement détendu et aéré, où l'on oublie les murs qui ceignent le terrain. Les jardins privatifs bordés de ganivelles et de haies vives assurent l'intimité des espaces intérieurs et confèrent une ambiance champêtre aux petites venelles. Ces cheminements apaisés serpentent entre les maisons offrant des vues dégagées et changeantes. Les stationnements sont optimisés pour consacrer un maximum de la surface aux jardins privatifs. Pour renforcer cet esprit de convivialité, un espace partagé est proposé, petit parc au cœur du quartier, avec vue sur les Vosges.

Les différents bâtiments du site (bureaux et logements) sont assujettis à la RE2020. Toutefois, l'ambiance thermique du bâtiment est une question de calcul réglementaire mais également une question de conception bioclimatique. Le projet intègre plusieurs caractéristiques qui améliorent le confort des usagers sans apparaître dans les feuilles de calcul.

Le confort d'été est traité de plusieurs manières. La performance de l'enveloppe entre en ligne de compte à travers le déphasage thermique des isolants. Pour les logements, un surdimensionnement (au-delà des attentes du DTU) de l'espace entre tuiles et chevrons à l'aide de contrelattes plus épaisses permet une sur ventilation sous les tuiles afin d'évacuer au mieux la chaleur qui pourrait s'y accumuler. Il y aura donc moins de chaleur qui traversera l'épaisseur d'isolant.

La possibilité d'une ventilation nocturne des logements sera réalisée pour faire baisser naturellement la température intérieure, en profitant de tous les volets nécessaires à l'usage diurne. En mettant à contribution les usagers le soir pour ouvrir les menuiseries, et le matin, pour les refermer, il est possible de profiter d'une ventilation naturelle la nuit, en complément de la ventilation mécanique.

Les deux confort, d'hiver et d'été, dépendent principalement du rapport entre les ouvertures et le soleil. Les usagers souhaitent profiter des rayons du soleil en hiver, et d'en être protégés en été. L'effet casquette au niveau des ouvertures joue de la hauteur du soleil selon la saison pour traiter de manière passive cette problématique. Les isolants seront en laine de bois ou en polystyrène. L'emploi de matériaux naturels, à privilégier, est garant de la qualité de l'air intérieur. Le bois apparent du projet pour le bardage extérieur sera en bois massif issu idéalement de forêt locale. La démarche bois local, pour du bois utilisé en revêtement, est simple à mettre en place. Les sections sont faibles avec temps de séchage réduit. Le bois peut être scié en avance, avant l'appel d'offre, puisque le choix des sections ne dépend pas d'un dimensionnement par l'entreprise, ce sont des

sections courantes. Un diagnostic des bois présent sur votre territoire, en collaboration avec l'ONF nous permettra d'étudier les possibles.

### **Le calendrier de réalisation :**

L'opération engagée depuis 2021 devrait s'achever dans le premier trimestre 2027 :

18 juin 2021 : Acquisition des terrains et délibération de principe pour construire une nouvelle gendarmerie

23 mai 2022 : Agrément immobilier du Ministère de l'Intérieur

Juillet – octobre 2023 : Démolition des bâtiments existants

Octobre 2023 – mai 2024 : Concours de maîtrise d'œuvre

Mai – Décembre 2024 : Définition de l'Avant-Projet de construction

Janvier – avril 2025 : Rédaction du DCE et permis de construire

Mai– juillet 2025 : Mise en concurrence

Aout 2025 : Analyse des offres et attribution

Septembre 2025 : Démarrage des travaux avec les locaux techniques et de services

Janvier 2026 : Travaux de construction des logements

Février 2027 : Fin des travaux

### **Les dépenses des travaux :**

Le coût de la construction est évalué par le maître d'œuvre à **5 400 000 € HT** avec les dépenses suivantes :

		<b>LOGEMENTS</b>	<b>GENDARMERIE</b>	<b>TOTAL</b>
Lot 1	Terrassement/VRD	410 275 €	155 057 €	565 332 €
Lot 2	Gros-oeuvre	948 424 €	520 252 €	1 468 676 €
Lot 3	Ossature bois / Charpente bois / Bardage	292 680 €	13 098 €	305 778 €
Lot 4	Charpente métallique	34 517 €		34 517 €
Lot 5	Couverture / Zinguerie	152 254 €	7 512 €	159 766 €
Lot 6	Etanchéité / Zinguerie		67 705 €	67 705 €
Lot 7	Menuiserie extérieure	234 126 €	62 697 €	296 823 €
Lot 8	Occultation		15 506 €	15 506 €
Lot 9	ITE	182 601 €	87 737 €	270 338 €
Lot 10	Plâtrerie/Plafond	309 343 €	44 302 €	353 645 €
Lot 11	Menuiserie intérieure bois / Mobilier	186 357 €	80 032 €	266 390 €
Lot 12	Chape	12 809 €	11 172 €	23 981 €
Lot 13	Carrelage / Faïence	27 448 €	27 641€	55 089 €
Lot 14	Revêtement de sol souple	73 869 €		73 869 €
Lot 15	Peinture	82 825 €	26 196 €	109 021 €
Lot 16	Serrurerie	141 477 €	107 962 €	249 439 €
Lot 17	Echafaudage	35 538 €	7 512 €	43 050 €
Lot 18	Electricité / courants faibles	255 757 €	194 775 €	450 532 €
Lot 19	Chauffage / Ventilation / Chaufferie bois	267 738 €	152 339 €	420 077 €
Lot 20	Sanitaire	151 205 €	19 262 €	170 466 €
		<b>3 799 245 €</b>	<b>1 600 755 €</b>	<b>5 400 000 €</b>

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** l'avant-projet de la nouvelle gendarmerie ci-dessus exposé et tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 - Avant-Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie

#### **4. Approbation de l'Autorisation de Programme – Crédit de Paiement n°1 « aménagement de la route de Colmar »**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé la création d'une autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la route de Colmar dans la mesure où ce projet a été envisagé sur deux ans.

Il est proposé d'actualiser l'AP/CP selon les dépenses déjà réalisées de la façon suivante :

<b>Autorisation de Programme : 4 400 000 €</b>		<b>CP 2024</b>	<b>CP 2025</b>	<b>TOTAL</b>
Chapitre 023	« N°1 - Travaux d'aménagement de la Route de Colmar »	2 000 000 €	2 400 000 €	4 400 000 €

**Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :**

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « Travaux d'aménagement de la route de Colmar »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

#### **5. Information sur les indemnités versées aux élus**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Obligation introduite par la loi Engagement et Proximité, l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- en tant qu' élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour Monsieur Serge NICOLE, Maire, Vice-Président de Colmar Agglomération et Vice-Président du Centre de Gestion, la rémunération nette est de 45 810 € annuelle.

Pour Madame Lucette SPINHIRNY, les indemnités perçues en tant qu'adjointe au Maire, conseillère communautaire déléguée et de Présidente du SIVOM représentent annuellement 21 665,40 €.

Les adjoints Daniel LEROY, Denis ARNDT, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique HEROLD et Dominique SCHAFFHAUSER perçoivent une indemnité annuelle de 10 353,12 €.

Les 2 conseillers délégués, Ludovic CAMPITELLI et Benoit FREYBURGER perçoivent une indemnité annuelle de 2 943,84 €.

## **6. Adoption du budget primitif 2025 de la ville de Wintzenheim**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le budget primitif 2025 a été construit en tenant compte des objectifs définis lors de orientations budgétaires présentées au conseil municipal du 14 novembre 2024. Les orientations budgétaires sont :

- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la finalisation des investissements prévus,
- Stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2025, il n'y aurait pas d'augmentation des taux de fiscalité communaux,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

### **LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES**

En 2025, le budget s'élèverait à 10 247 100 € (mouvements réels). Il était de 9 600 000 € en 2024.

	Recettes réelles		Dépenses réelles	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	7 435 500 €	7 385 100€	5 450 000 €	6 264 000 €
Investissement	2 164 500 €	2 862 000 €	4 150 000 €	3 983 100 €
<b>Total</b>	<b>9 600 000 €</b>	<b>10 247 100 €</b>	<b>9 600 000 €</b>	<b>10 247 100 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement attendues son stables avec un léger fléchissement de - 50 500 € (0.68%) entre 2024 et 2025.

Cette baisse s'explique par la suppression des subventions de 200 000 € reçues de la CAF pour le périscolaire et la crèche, en contrepartie de la suppression des subventions de 400 000 € allouées aux délégataires des DSP pour l'enfance. Ce circuit budgétaire sera revu selon après la signature des avenants par les délégataires. Le Budget Supplémentaire est susceptible d'intégrer des modifications d'inscription budgétaire en dépenses et en recettes.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 814 000 € (+14.94%). Cette augmentation est principalement due au transfert de 1 000 000 € du budget principal au budget annexe de la Gendarmerie.

Les recettes d'investissement croissent de 697 500 € (+32.22%).

Les dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 166 900 € (-4.02%).

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** inscrites au budget primitif 2025 sont estimées à **6 264 000 €**.

**Les charges à caractère général restent stables à 1 650 000 €.** Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant, les assurances..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les actions et les manifestations.

Les fluides représentent une enveloppe budgétaire de 365.000 € en 2025, avec la ventilation suivante :

- Eau : Une prévision à 30.000 € est inscrite. Le prix de l'eau est relativement stable,
- Carburant : 30.000 € sont prévus, en diminution de 8 000 €,
- Le marché d'électricité pour les compteurs de moins de 36 Kwa a été renouvelé en 2024 entraînant une augmentation du coût de 70%. Ainsi, le budget prévisionnel devrait être de l'ordre de 200.000 € calculé sur la base des dépenses effectivement réalisées les années précédentes (119.000€ en 2023). Si les prix augmentent, il est à noter que la consommation diminue depuis 2020 avec les actions d'économie d'énergie engagées ce qui permet de baisser la facture générale (extinction de l'éclairage public la nuit, changement des horaires d'ouverture, mise en place d'équipements et de matériels plus économique...)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
<b>Charges à caractère général</b>	1 414 000 €	1 514 000 €	1 514 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	0%
<b>Dépenses du personnel</b>	2 578 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	2 670 000 €	2 750 000 €	2 826 000 €	2.76%
<b>Atténuations de produits</b>	27 500 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	41 000 €	35 000 €	-14.63%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	971 000 €	996 500 €	996 500 €	942 000 €	950 000 €	1 684 000 €	77.26%
<b>Charges financières</b>	47 500 €	42 000 €	55 000 €	54 000 €	49 000 €	44 000 €	-10.20%
<b>Charges exceptionnelles</b>	20 000 €	20 000 €	70 000 €	70 000 €	10 000 €	10 000 €	0%
<b>Provisions</b>						15 000 €	NS
<b>Total</b>	<b>5 058 000 €</b>	<b>5 200 500 €</b>	<b>5 223 500 €</b>	<b>5 396 000 €</b>	<b>5 450 000 €</b>	<b>6 264 000 €</b>	<b>+14.94%</b>

#### Evolution des dépenses d'électricité de la Ville de Wintzenheim Comptes administratifs de 2019 à 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses d'électricité</b>	159 829 €	175 477 €	150 404 €	131 567 €	119 190 €

- Le marché du gaz est conclu jusqu'au 31/12/2024. La dépense est stable avec une prévision de 105 000 € au budget 2025.

**Evolution des dépenses de gaz de la Ville de Wintzenheim**  
**Données des comptes administratifs 2019 à 2023**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses de Gaz</b>	89 665 €	77 258 €	95 848 €	102 359 €	97 392 €

Ces postes de dépenses représentent à eux seuls presque 22% des frais généraux.

Par ailleurs, une hausse du coût des assurances est à prévoir. La conjoncture des marchés des assurances est actuellement très dégradée dans un contexte de désengagement dans le secteur des collectivités locales.

Les crédits inscrits au titre des frais d'assurance s'élèvent pour l'année 2025 à 55 000 €, soit une progression de 22 000 € (+66.6%).

Les autres postes de dépenses sont :

- La voirie dont les dépenses sont stables à 265 000 €,
- Les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance des bâtiments estimées à 316 000 €, soit une augmentation de 11 500 €,
- Les frais d'honoraires : 53 600 €,
- Les taxes foncières : 47 500 €,
- Les frais de télécommunications : 30 000 €,
- Les fournitures scolaires : 33 000 €, en augmentation de 3 000 €.

**Concernant les dépenses de personnel**, le budget s'élèverait à 2 826 000€, soit une augmentation de 2.76% (+76 000 €). Depuis 2020, l'objectif est de rester à effectifs constants. Le remplacement des départs en retraite est bien prévu, mais il n'est pas non pas envisagé d'agrandir les équipes.

Les dépenses de personnel en 2025 tiendraient compte :

- Des remplacements des agents en maladie quand cela s'avère nécessaire : + 40 000€
- De l'augmentation de la cotisation de 4% de la CNRACL : + 35 000 €
- Une augmentation de 1 % des cotisations l'URSSAF devrait être prévue : +12 000 €
- La prise en compte du GVT « Glissement Vieillesse Technicité » : +3 000 €
- L'augmentation des autres charges patronales et salariales telle que l'IRCANTEC : + 1000 €

**Les atténuations de produits** évaluées à 35 000 €, permettraient de répondre aux éventuels dégrèvements de la taxe d'habitation.

**Les charges financières** sont attendues à hauteur de 44 000 € correspondant aux intérêts des emprunts en cours :

- 26 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflixbourg,
- 16 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges,
- 2 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF.

**Les autres charges de gestion courantes représentent** un budget de 1 684 000 € en augmentation de plus de 734 000 € par rapport à 2024. L'augmentation constatée résulte principalement du versement d'une subvention de 1M€ affectée au budget annexe de la Gendarmerie. Elle garantit le financement du projet de construction de la nouvelle gendarmerie. La répartition des dépenses principales est la suivante :

- La subvention au budget annexe de la Gendarmerie : 1 000 000 €
- Les subventions de fonctionnement aux associations : 200 000 € comprenant une réserve de 100 000€,
- La subvention de fonctionnement au CCAS : 40 000 €, soit en augmentation de 25 000 €. Cette subvention intègre 6 000 € de reversement des concessions de cimetières encaissées dans le budget de la Ville en 2024.
- Les contributions aux organismes de regroupement : 250 000 €.

**Le chapitre 67 - Charges spécifiques** intègre les titres annulés sur les exercices antérieurs et les écritures d'ordre de régularisation de valeurs comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisations positives. La prévision est de 10 000 € pour 2025.

Le financement de la section d'Investissement par l'autofinancement comprend au BP 2025 uniquement le virement à la section d'investissement à hauteur de 1 191 100 € (2 055 500 € en 2024),

## **B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 385 100 € soit -0.68% (-50 400€) par rapport au BP 2025 et sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

**Le produit des contributions directes** (taxes foncières et taxe d'habitation) attendu est de **4 027 000 €** (3.949.000 € au BP en 2024). Ce produit fiscal prévisionnel comprend :

- Une stabilité des taux d'imposition de la commune par rapport à 2018, et ce pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, conformément à l'orientation qui avait été annoncée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires avec une revalorisation des bases prévisionnelles 2025 de 2 % ;
- L'actualisation légale de +1 à 1.5% : la majoration des bases foncières suivra bien la formule de droit commun conformément à la loi de finances 2018 instaurant une revalorisation annuelle « automatique » des bases en année N indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1 (2024) par rapport au moins de novembre N-2 (2023) ;
- Une évolution physique moyenne annuelle des bases de +0.5 à 1%.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
<b>Impôts et taxes (73)</b>	1 357 542 €	1 366 061 €	1 409 700 €	1 409 000 €	1 409 000 €	1 472 000 €	4.47%
<b>Fiscalité locale (731)</b>	3 742 458 €	3 844 939 €	4 013 100 €	4 273 000 €	4 406 000 €	4 455 000 €	1.11%
<b>Dotations et participations (74)</b>	850 000 €	858 800 €	885 000 €	1 200 500 €	1 205 000 €	1 064 000 €	-11.70%
<b>Produits des services et du domaine</b>	101 000 €	137 700 €	125 700 €	136 000 €	160 000 €	127 000 €	-20.63%
<b>Autres produits (75)</b>	238 000 €	222 000 €	228 000 €	205 000 €	230 000 €	230 000 €	0%
<b>Produits spécifiques</b>	16 575 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €	0%
<b>Atténuations sur charges</b>	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0%
<b>Produits financiers</b>	100 €	500 €	500 €	500 €	500 €	100 €	-80.00%
<b>Total</b>	<b>6 315 675 €</b>	<b>6 460 000€</b>	<b>6 692 000 €</b>	<b>7 264 000 €</b>	<b>7 435 500 €</b>	<b>7 385 100 €</b>	<b>-0.68%</b>

Les impôts locaux directs représentent 54,5% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et constituent donc le principal poste de recettes de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

2019	2020	Libellé	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
9 226 833	9 540 375	<b>Base de la Taxe foncière propriétés bâties</b>	9 582 205	9 841 640	10 496 478	10 932 067	11 150 708
424 841	430 038	Base locaux industriels	216 988	224 443	236 701	245 933	250 852
9 651 674	9 970 413	Total base TFPB	9 799 193	10 066 083	10 733 179	11 178 000	11 401 560
17.03%	17.03%	Taux TFPB	30.20%	30.20%	30.20%	30.20%	30.20%
<b>1 643 680 €</b>	<b>1 697 961 €</b>	<b>produit TFPB</b>	<b>2 959 356 €</b>	<b>3 039 957 €</b>	<b>3 239 707 €</b>	<b>3 375 756 €</b>	<b>3 443 271 €</b>

1 557 235 €	1 565 535 €	produits TH	TH SUPPRIMEE AU 31/12/2020				
222 038	228 213	<b>Base de la taxe foncière propriétés non bâties</b>	220 707	224 423	236 703	263 100	268 362
52.07%	52.07%	Taux TFPNB	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%
<b>115 615 €</b>	<b>118 831 €</b>	<b>produit TFPNB</b>	<b>114 922 €</b>	<b>116 857 €</b>	<b>123 251 €</b>	<b>136 996 €</b>	<b>139 738 €</b>
<b>Les bases sont incluses dans celles de la TH</b>		<b>Base taxe habitation résidences secondaires</b>	321 745	377 223	550 606	382 800	390 456
		Taux THRS	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%
		<b>produit THRS</b>	<b>44 980 €</b>	<b>52 736 €</b>	<b>76 975 €</b>	<b>53 515 €</b>	<b>54 586 €</b>
107 053	115 808	<b>Base de la taxe habitation sur les logements vacants</b>	143 848	132 136	172 736	117 800	120 156
13.98%	13.98%	Taux THLV	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%
<b>14 966 €</b>	<b>16 190 €</b>	<b>produit THLV</b>	<b>20 110 €</b>	<b>18 473 €</b>	<b>24 148 €</b>	<b>16 468 €</b>	<b>16 798 €</b>
<b>3 331 496 €</b>	<b>3 398 516 €</b>	<b>Total des taxes directes</b>	<b>3 139 368 €</b>	<b>3 228 023 €</b>	<b>3 464 082 €</b>	<b>3 582 736 €</b>	<b>3 654 391 €</b>
		<b>Effet du coefficient correcteur</b>	<b>320 352 €</b>	<b>326 913 €</b>	<b>348 708 €</b>	<b>366 143 €</b>	<b>373 000 €</b>
<b>3 331 496 €</b>	<b>3 398 516 €</b>	<b>Produits attendus de la fiscalité directe</b>	<b>3 459 720 €</b>	<b>3 554 936 €</b>	<b>3 812 790 €</b>	<b>3 948 879 €</b>	<b>4 027 391 €</b>
<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>Variation des recettes n/n-1</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>

En ce qui concerne Colmar Agglomération, l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire augmentent et représentent 1 472 000 € (+76 000 €) avec :

- L'Attribution de Compensation à hauteur de 1 206 000 €,
- La Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 266 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 909 000 € (+39 000 €) comprenant :

- La Dotation Forfaitaire (DF) à hauteur de 387 000 €, soit en augmentation de 4 000 €.
- La Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 522 000 €. Elle enregistre une augmentation de 35.000€ par rapport à 2024.

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux sont estimées à 92 000 € en 2025 (soit -18 000€).

Les « autres participations » (Remboursement des vacations des pompiers, les participations financières aux manifestations ...) sont estimées globalement à 7 000 €.

**Les taxes parafiscales sont en diminution :**

- Le produit des Taxes Additionnelles aux Droits de Mutation serait stable évalué à 200 000 €. Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, les ventes de biens immobiliers ont repris sous l'effet de la baisse des prix de l'immobilier et de la baisse des taux d'emprunts.
- La taxe sur la consommation d'électricité serait de 150 000 € et devrait avoisiner le montant encaissé en 2023.
- Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 31 000 €.
- Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure serait de 45 000 €.

Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine sont estimés à 127 000 € pour 2025, soit en baisse de 33 000 € principalement due à la diminution des recettes de la vente de bois de 23 000€.

Les « Autres produits de gestion » est le chapitre qui intègre les loyers perçus par la Ville. Ce chapitre reste stable à 230 000 €. Les loyers représentent environ 190 000 €. Les locations des salles communales sont en augmentation en raison de la demande croissante pour des évènements.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### Les emprunts

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de la dette est de 4 920 000 € comprenant :

- L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel : 2 487 500 €,
- L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole : 2 377 778 €,
- L'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin : 54 000 €.

Le remboursement en 2025 s'élève à 436 000 €, comprenant :

- 266 700 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de 4 M€,
- 150 000 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de 3 M€,
- 10 800 € pour l'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin.

Les **dépenses d'investissement** prévisionnelles s'élèvent à 3.4 M€ en 2025 comprenant :

- Réserve foncière :	350 000 €
- Etudes diverses :	100 000 €
- Subventions d'équipement :	100 000 €
- Travaux route de Colmar (inscription en AP/CP) :	2 400 000 €
- Travaux d'aménagement rue Saint Laurent :	19 000 €
- Barrières pour les massifs rue Clemenceau :	23 000 €
- Aménagement Parc de La Forge - mise en place d'une clôture :	80 000 €
- Végétalisation du cimetière de Wintzenheim	45 000 €
- Luminaires LED :	110 500 €
- Acquisition d'une balayeuse :	233 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2024 feront l'objet des Restes à Réaliser.

Les écritures d'ordre pour un montant prévisionnel de 727 000 € sont des opérations comptables qui n'entraînent pas directement de mouvement de trésorerie et n'ont aucune incidence sur le résultat. Ces écritures sont destinées à régulariser les comptes de la section d'investissement.

### B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **2 862 000 €** en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
<b>Produits des cessions</b>	277 500 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	280 000 €	86.67%
<b>Dotations</b>	550 000 €	475 000 €	450 000 €	450 000 €	920 000 €	104.44%
<b>Subventions</b>	242 000 €	680 000 €	1 334 000 €	1 564 000 €	1 661 500 €	6.23%
<b>Dépôts et cautionnements</b>	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	0%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 070 500 €</b>	<b>1 306 000 €</b>	<b>1 934 500 €</b>	<b>2 164 500 €</b>	<b>2 862 000 €</b>	<b>32.22%</b>



AP/CP N°01 ROUTE DE COLMAR (23)	2 400 000.00 €	Dont :	
Etudes (20)	100 000.00 €	FCTVA	800 000.00 €
Subventions d'équipement versées (204)	100 000.00 €	Subventions d'investissement (13)	1 661 500.00 €
Remboursement des emprunts (16)	436 000.00 €	Produits des cessions (024)	280 000.00 €
Autres immobilisations financières (27)	1 000.00 €	Terrains	220 000.00 €
		Divers matériels	60 000.00 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Dotations, taxe d'aménagement (10)	30 000.00 €	Dépôts et cautionnement reçu (16)	500.00 €
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>3 983 100.00 €</i>	<i>Recettes réelles d'investissement</i>	<i>2 862 000.00 €</i>
<i>Transfert entre sections (040)</i>	<i>70 000.00 €</i>	<i>Transfert entre sections (040)</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Transfert entre sections (041)</i>	<i>727 000.00 €</i>	<i>Transfert entre sections (041)</i>	<i>727 000.00 €</i>
		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 191 100.00 €</i>
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>797 000.00 €</i>	<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>1 918 100.00 €</i>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 780 100.00 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 780 100.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 235 200.00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 235 200.00 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

**Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :**

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2025 de la Ville tel que proposé,
- **ADOpte** le tableau des effectifs annexé dans le budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 3 : Budget Primitif 2025 du budget principal de la Ville de Wintzenheim*

## **7. Approbation des taux d'imposition communaux 2025**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et s'appliquant aux logements vacants doivent être approuvés.

**Comme cela a été évoqué lors du Débat des Orientations Budgétaires, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive.**

	2024	2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30.20%	30.20%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	52.07%	52.07%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et s'appliquant aux logements vacants)	13.98%	13.98%

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

**Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :**

- **ADOPTE** les taux suivants pour 2025 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,20 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.07 %
  - Taxe d'habitation : 13,98%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Adoption du budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Ces dernières années, la régie a connu une diminution significative du nombre d'abonnés ; une tendance largement attribuable à l'essor de la fibre optique. Il y avait 498 abonnés en 2023 et 475 abonnés en 2024.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés	786	752	694	647	639	618	590	542	520	498	475

La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. et sera sans changement en 2025.

**Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 45 000 €, comprenant :**

- Les *dépenses réelles* pour 25 000 € :
  - Les charges à caractère général : 23 000 €,
  - Les autres charges de gestion courante : 1 000 €,
  - Les charges spécifiques – Titres annulés sur exercices antérieurs : 500 €,
  - Les charges financières : 500 €,
- Les *dépenses d'ordre* pour 20 000 € :
  - Le virement à la section d'investissement : 19 000 €,
  - Les dotations aux amortissements : 1 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	23 000 €	Chapitre 70 – Redevances des services 45 000 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000 €		
Chapitre 66 – Charges financières	500 €		
Chapitre 67 – Charges spécifiques	500 €		
Opérations d'ordre	1 000 €		
Virement à la section d'investissement	19 000 €		
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>45 000 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	20 000 €	Virement de la section de fonctionnement	19 000 €
		Opérations d'ordre	1 000 €
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>20 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 000 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 000 €</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 45 000 €, comprenant les redevances des 475 abonnés.

Les dépenses d'investissement prévues sont de 20 000 € pour les besoins du développement du réseau, les achats de divers amplificateurs, la mise aux normes du réseau, etc...

Les recettes d'investissement sont de 19 000 € pour le virement de la section de fonctionnement et de 1 000 € pour les amortissements.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	45 000.00 €	Recettes de fonctionnement :	45 000.00 €
Dépenses d'investissement :	20 000.00 €	Recettes d'investissement :	20 000.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 25 novembre 2024,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 4 : Budget Primitif 2025 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W.*

### **9. Approbation de l'Autorisation de Programme – Crédit de Paiement n°1 « Construction de la nouvelle gendarmerie »**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé la création d'une autorisation de programme concernant les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie dans la mesure où ce projet a été envisagé sur trois ans.

Il est proposé d'actualiser l'AP/CP selon les dépenses déjà réalisées de la façon suivante :

<b>Autorisation de Programme : 7 100 000 €</b>		<b>CP 2025</b>	<b>CP 2026</b>	<b>CP 2027</b>	<b>TOTAL</b>
Chapitre 20	« N°2025-01 – Construction d'une nouvelle gendarmerie »	320 000 €	400 000 €	350 000 €	7 100 000 €
Chapitre 023		2 080 000 €	3 000 000 €	350 000 €	

Chapitre 16		200 000 €	200 000 €	200 000 €	
		2 600 000 €	3 600 000 €	900 000 €	

**Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :**

- **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « Construction d'une nouvelle gendarmerie »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

## **10. Adoption du budget primitif 2025 du budget annexe de la gendarmerie**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Les **dépenses** de fonctionnement s'élèvent à 1 029 650 € comprenant :

- 23 500 € pour les frais financiers ;
- 6 150 € pour les frais divers ;
- La capacité d'autofinancement de 1 000 000 €, qui est virée à la section d'investissement.

Les **recettes** de fonctionnement de 1 029 650 € correspondent :

- A la subvention issue du budget principal de 1 000 000 € ;
- Aux intérêts du placement en compte à terme de la somme de 1 700 000 € sur 12 mois à un taux de 3.45% pour 6 mois, d'un montant de 29 650 € pour 2025.

Les **dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 3 334 000 €** comprenant la mise en œuvre du projet de construction de la gendarmerie avec :

- Le remboursement de l'emprunt : 205 000 € ;
- Les dépenses diverses 609 000 € ;
- Le crédit de paiement de l'autorisation de programme de 2 400 000 € pour l'année 2025 correspondant aux marchés de travaux qui devraient être engagés.

Les écritures d'ordre pour un montant prévisionnel de 120 000 € sont des opérations comptables qui n'entraînent pas directement de mouvement de trésorerie, et n'ont aucune incidence sur le résultat. Ces écritures sont destinées à régulariser les comptes de la section d'investissement.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 334 000 €.**

Les subventions attendues sont :

- La DETR pour un montant de 900 000 € ;
- Le Ministère de l'Intérieur pour un montant de 910 000 € ;
- Le Fonds de concours de Colmar Agglomération pour un montant de 404 000 €.

L'autofinancement virée de la section de fonctionnement est d'un montant de 1 000 000 €.

Les écritures d'ordre à prévoir sont des écritures de dépenses pour un montant de 120 000 € qui n'ont aucune incidence sur le résultat.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>	<b>6 150 €</b>	<b>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 000 000 €</b>

Autres services extérieurs	6 150 €		
<b>Chapitre 66 – Charges financières</b>	<b>23 500 €</b>	<b>Chapitre 76 – Produits financiers</b>	<b>29 650 €</b>
Intérêts réglés à l'échéance	23 500 €	Revenus des CAT	29 650 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 000 000 €</b>		
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 029 650 €</b>	<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>1 029 650 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>205 000 €</b>	<b>Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues</b>	<b>2 214 000 €</b>
Emprunts en euros	205 000 €	DETR	900 000 €
<b>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>	<b>609 000 €</b>	Fonds de concours de Colmar Agglomération	404 000 €
<b>Chapitre 20 – Autorisation de programme</b>	<b>320 000 €</b>	Etat	910 000 €
<b>Chapitre 23 – Autorisation de programme</b>	<b>2 080 000 €</b>		
N°2025-01-GENDARMERIE	2 400 000 €	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 000 000 €</b>
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>120 000 €</b>	<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>120 000 €</b>
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>3 334 000 €</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>3 334 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 363 650 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 363 650 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

**Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :**

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2025 du budget annexe de la nouvelle gendarmerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Budget Primitif 2025 du budget annexe de la nouvelle gendarmerie.*

## **11. Budget Forêt 2025**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2025 présente 71 290 € en dépenses et 98 500 € en recettes. Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 1730 m3 de bois façonnés.

DEPENSES		RECETTES	
Abattage et façonnage	36 200 €	Recettes brutes	98 500 €
Débardage et câblage	24 200 €	Coupe vente sur pied	0 €

Façonnage de stères de bois de chauffage	1 600 €		
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt	2 000 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	5 190 €		
Honoraires gestion MO+ EPI + cotisations CAAA	2 100 €		
<b>Total</b>	<b>71 290 €</b>	<b>Total</b>	<b>98 500 €</b>

En 2025, l'excédent d'exploitation évalué à 27 210 € couvre quasiment les travaux d'investissement envisagés pour un total de 28 396 € HT.

### **Programme de travaux 2025 :**

Descriptif des actions	Montant € HT
Travaux de maintenance et parcellaires	10 492 €
Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...)	544 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	272 €
Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau, entretien de route en terrain naturel)	14 028 €
Travaux d'accueil du public (Sentiers, pistes, sécurité du public et protection des milieux)	2 244 €
Travaux environnementaux - divers	816 €
<b>Total</b>	<b>28 396 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

### **Le conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention :**

- **ADOpte** le budget d'exploitation 2025 dont les prévisions de coupes et de vente en bois à façonner et de bois sur pied telles que précisées,
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- **ADOpte** le programme des travaux proposé pour 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **12. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la construction de la nouvelle gendarmerie**

Rapporteur : Luca BASSO

La Direction générale de la Gendarmerie nationale a rassemblé les unités de Wintzenheim et d'Ingersheim. Or, la caserne actuelle de la gendarmerie est vieillissante et la configuration existante du site ne permettait pas d'envisager une extension. Par ailleurs, son obsolescence a pour conséquence de rendre les recrutements de nouveaux gendarmes difficiles, les logements étant peu attractifs.

Dans le cadre des discussions avec le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, il a été convenu de conserver la Brigade sur le territoire communal et de consolider ainsi sa place pour les années à venir.

La construction d'une nouvelle caserne est devenue ainsi indispensable et devait être conçue pour abriter au minimum dix-huit sous-officiers et quatre gendarmes adjoints volontaires. Pour parvenir à cet objectif, le terrain d'assiette du projet devrait être d'au moins 5 200 m<sup>2</sup> permettant ainsi la réalisation de locaux de services et techniques ainsi que des logements pour les gendarmes.

L'entreprise de transport Brame a fermé et les parcelles situées entre la route de Rouffach et la rue du Kleinfeld étaient à vendre représentant une surface suffisante pour le projet. Après discussion avec les autorités militaires, ces terrains d'une superficie de 5865 m<sup>2</sup> à proximité de la RD 83, se sont avérés adaptés et correspondent aux attendus de ce nouvel équipement.

Par délibération du 18 juin 2021, le conseil municipal s'est engagé à construire une nouvelle gendarmerie comportant des locaux techniques et de services ainsi que les logements nécessaires à l'accueil des effectifs comprenant 18 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints volontaires selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

L'agrément de principe ainsi que l'agrément immobilier ont été obtenus à la suite de l'acquisition du terrain.

Un budget annexe a été créé pour permettre un suivi financier de ce projet particulier qui a amené à souscrire un emprunt spécifique et dont le remboursement a été fondé sur le loyer attendu de la location de la caserne par l'Etat.

La démolition des bâtiments de l'entreprise « Brame » a été réalisée en 2023.

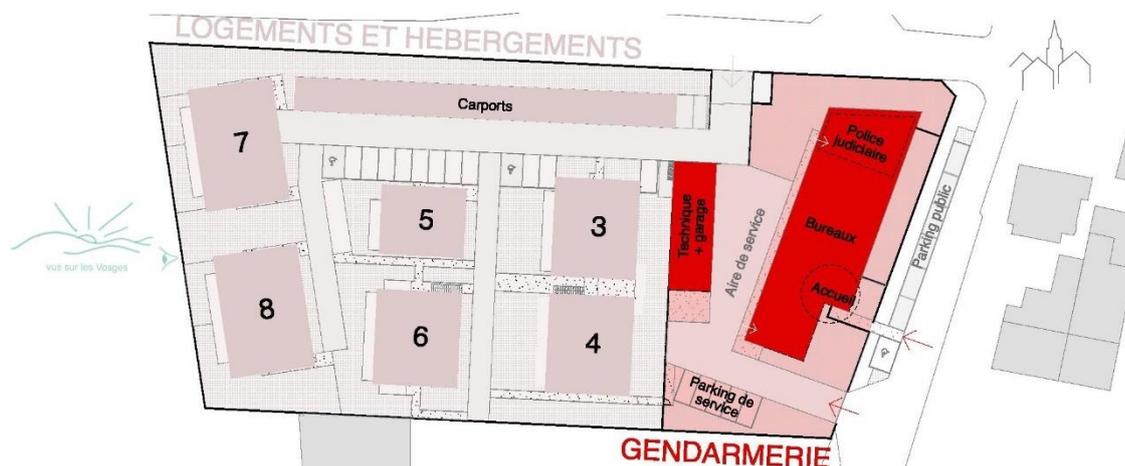
Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie a été engagé.

Le programme réalisé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été soumis au service Immobilier de la Gendarmerie qui a été validé.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été réalisé dont le cabinet BUOB Architecte a été désigné lauréat.

Le projet sélectionné répondait à l'ensemble des demandes des référentiels d'expression des besoins de la gendarmerie.

Le terrain se divise en deux zones distinctes : le tiers Est est occupé par la gendarmerie et les 2/3 Ouest de la parcelle sont dédiés aux logements.



### **Les locaux techniques**

Par sa sobriété et sa matérialité, la gendarmerie affirme son caractère institutionnel. Protégées par un parement de briques, les façades ne nécessiteront aucun entretien et seront résistantes à toute forme d'agression extérieure. En outre, aucun vitrage hormis l'entrée ne s'ouvre sur la rue. La toiture terrasse est végétalisée pour répondre aux normes environnementales et la hauteur des acrotères forme garde-corps pour en sécuriser l'accès.



Les locaux de service représentent une surface de 407 m<sup>2</sup> et les locaux techniques de 103 m<sup>2</sup>.

	<b>Surface utile</b>
<b>Locaux de services</b>	<b>300 m<sup>2</sup></b>
Accueil	33 m <sup>2</sup>
Bureaux	140 m <sup>2</sup>
Autres locaux (salle opérationnelle, reprographie, chambre forte, contrôle alcoolémie...)	67 m <sup>2</sup>
Espace police judiciaire	60 m <sup>2</sup>
<b>Dégagements</b>	<b>107 m<sup>2</sup></b>
<b>Locaux techniques</b> (garage, magasin, ...)	<b>103 m<sup>2</sup></b>
<b>Total</b>	<b>510 m<sup>2</sup></b>

### Les logements

Les 19 logements sont répartis en 6 petites unités d'habitation comportant de 2 à 4 appartements. La majorité des logements a un jardin de plain-pied et des accès privatifs extérieurs desservant au maximum 2 logements.

Des décalages et des légères variations d'orientations entre les 6 volumes sont prévus, bien espacés sur la parcelle, pour fabriquer un espace extérieur hétérogène et vivant où chaque logement a sa propre identité.

L'échelle des semi-collectifs en R+1 et combles permet d'atteindre un maximum de compacité sans rogner sur la qualité des logements. Seules les caves non chauffées se situent hors volume. Par leurs positionnements stratégiques elles assurent l'intimité des espaces extérieurs privatifs. Elles sont bardées de bois peints dans l'esprit des cabanes de jardins.

Les volumes des bâtiments sont simples, faisant appel à des principes constructifs éprouvés et cohérents avec le budget et les réglementations environnementales.



La façade sur jardin est privilégiée : elle est animée par une structure bois et un bardage coloré, ainsi que par les terrasses des étages tantôt en creux (bâtiments A, B, D), tantôt en surplomb avec pergola (bâtiments C, E, F). Cet ensemble coloré protégé par le débord de toiture fabrique une protection solaire naturelle, complétée par des stores et volets. La teinte de cette façade principale sert de fil conducteur pour harmoniser certains éléments constructifs (menuiseries extérieures, escaliers, volets,...) sur les autres façades à l'enduit minéral de teinte claire.

Par mesure de rationalité constructive, les plans intérieurs sont élaborés sur une trame commune suivant les exigences du référentiel gendarmerie. Ce plan idéal est ensuite répété et adapté pour générer les 6 unités de logements qui comportent chacune différentes typologies d'appartements.

Bâtiment	Etage	Typologie	Surface habitable	Surface terrasse	Surface jardin
A	R+1	T5 duplex	106 m <sup>2</sup>	19 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	162
T4 duplex		90,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	67	
B	R+1	T5 duplex	106 m <sup>2</sup>	19 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	61
		T5 triplex	107,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	150,5
C	R+1	T2 duplex	55 m <sup>2</sup>	6,5 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4R duplex	104 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	104
D	R+1	T6 duplex	125 m <sup>2</sup>	19 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	75
		T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	140,5
E	R+1	T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
		T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	65
		T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	65

F	R+1	T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
		T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	71,5
		T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	98,5

Les appartements sont tous traversants avec une double ou triple orientation, profitant ainsi d'un maximum de lumière et d'une capacité de ventilation naturelle. Dans chacun des bâtiments, un mur porteur central sépare les espaces « nuit » à l'Est des espaces « jour » à l'Ouest. En systématisant ce principe, il n'y a jamais de vis à vis entre les séjours et la longueur des réseaux est optimisée.

La grande majorité des appartements sont en duplex, distinguant l'espace parental de plain-pied, de l'étage possiblement dédié aux enfants. A noter que tous les logements au RDC sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un soin particulier a été apporté aux proportions et à la luminosité des espaces de jour. Ils profitent tous de larges baies vitrées donnant sur un espace extérieur côté Vosges. Pour la majorité des logements cet espace est un jardin privatif. Les logements en étage possèdent une terrasse en creux ou avec pergola pour assurer l'intimité et la protection solaire. Une chaufferie bois alimentera l'ensemble des logements.

La zone extérieure des logements est pensée comme un hameau où les familles peuvent se promener en sécurité mais dans un environnement détendu et aéré, où l'on oublie les murs qui ceignent le terrain. Les jardins privatifs bordés de ganivelles et de haies vives assurent l'intimité des espaces intérieurs et confèrent une ambiance champêtre aux petites venelles. Ces cheminements apaisés serpentent entre les maisons offrant des vues dégagées et changeantes. Les stationnements sont optimisés pour consacrer un maximum de la surface aux jardins privatifs. Pour renforcer cet esprit de convivialité, un espace partagé est proposé, petit parc au cœur du quartier, avec vue sur les Vosges.

Les différents bâtiments du site (bureaux et logements) sont assujettis à la RE2020. Toutefois, l'ambiance thermique du bâtiment est une question de calcul réglementaire mais également une question de conception bioclimatique. Le projet intègre plusieurs caractéristiques qui améliore le confort des usagers sans apparaître dans les feuilles de calcul.

**Les dépenses des travaux** : Le coût de la construction est évalué par le maître d'œuvre à **5 400 000 € HT** avec les dépenses suivantes :

		LOGEMENTS	GENDARMERIE	TOTAL
Lot 1	Terrassement/VRD	410 275 €	155 057 €	565 332 €
Lot 2	Gros-oeuvre	948 424 €	520 252 €	1 468 676 €
Lot 3	Ossature bois / Charpente bois / Bardage	292 680 €	13 098 €	305 778 €
Lot 4	Charpente métallique	34 517 €		34 517 €
Lot 5	Couverture / Zinguerie	152 254 €	7 512 €	159 766 €
Lot 6	Etanchéité / Zinguerie		67 705 €	67 705 €
Lot 7	Menuiserie extérieure	234 126 €	62 697 €	296 823 €
Lot 8	Occultation		15 506 €	15 506 €
Lot 9	ITE	182 601 €	87 737 €	270 338 €
Lot 10	Plâtrerie/Plafond	309 343 €	44 302 €	353 645 €
Lot 11	Menuiserie intérieure bois / Mobilier	186 357 €	80 032 €	266 390 €
Lot 12	Chape	12 809 €	11 172 €	23 981 €
Lot 13	Carrelage / Faïence	27 448 €	27 641€	55 089 €
Lot 14	Revêtement de sol souple	73 869 €		73 869 €
Lot 15	Peinture	82 825 €	26 196 €	109 021 €

Lot 16	Serrurerie	141 477 €	107 962 €	249 439 €
Lot 17	Echafaudage	35 538 €	7 512 €	43 050 €
Lot 18	Electricité / courants faibles	255 757 €	194 775 €	450 532 €
Lot 19	Chauffage / Ventilation / Chaufferie bois	267 738 €	152 339 €	420 077 €
Lot 20	Sanitaire	151 205 €	19 262 €	170 466 €
		<b>3 799 245 €</b>	<b>1 600 755 €</b>	<b>5 400 000 €</b>

### Le plan de financement des travaux

La DETR apporte un soutien au maintien et au développement des services au public, dont les gendarmeries, à hauteur de 20 à 40% avec un plafonnement des dépenses éligibles à 1.500.000 € HT.

	2025 Construction des locaux techniques	2026 Construction des logements	2027 Aménagement de la voirie et des espaces extérieurs + clôture
Commune	596 875 €	2 199 245 €	15 550 €
DETR	600 000€	600 000€	
Etat -Ministère de l'intérieur			984 450 €
Colmar Agglomération	403 880 €		
<b>Total</b>	<b>1 600 755 €</b>	<b>2 799 245 €</b>	<b>1 000 000 €</b>

### **Le conseil municipal, par 23 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé, et de s'engager sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 600.000€ soit 40 % du plafond des dépenses éligibles relatives aux travaux pour l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 600.000€ soit 40 % du plafond des dépenses éligibles relatives aux travaux pour l'année 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Demande de fonds de concours pour la construction de la nouvelle gendarmerie à Colmar Agglomération**

Rapporteur : Daniel LEROY

La Direction générale de la Gendarmerie nationale a rassemblé les unités de Wintzenheim et d'Ingersheim. Or, la caserne actuelle de la gendarmerie est vieillissante et la configuration existante du site ne permettait pas d'envisager une extension. Par ailleurs, son obsolescence a pour conséquence de rendre les recrutements de nouveaux gendarmes difficiles, les logements étant peu attractifs.

Dans le cadre des discussions avec le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, il a été convenu de conserver la Brigade sur le territoire communal et de consolider ainsi sa place pour les années à venir.

La construction d'une nouvelle caserne est devenue ainsi indispensable et devait être conçue pour abriter au minimum dix-huit sous-officiers et quatre gendarmes adjoints volontaires. Pour parvenir à cet objectif, le terrain d'assiette du projet devrait être d'au moins 5 200 m<sup>2</sup> permettant ainsi la réalisation de locaux de services et techniques ainsi que des logements pour les gendarmes.

L'entreprise de transport Brame a fermé et les parcelles situées entre la route de Rouffach et la rue du Kleinfeld étaient à vendre représentant une surface suffisante pour le projet. Après discussion avec les autorités militaires, ces terrains d'une superficie de 5865 m<sup>2</sup> à proximité de la RD 83, se sont avérés adaptés et correspondent aux attendus de ce nouvel équipement.

Par délibération du 18 juin 2021, le conseil municipal s'est engagé à construire une nouvelle gendarmerie comportant des locaux techniques et de services ainsi que les logements nécessaires à l'accueil des effectifs comprenant 18 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints volontaires selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

L'agrément de principe ainsi que l'agrément immobilier ont été obtenus à la suite de l'acquisition du terrain.

Un budget annexe a été créé pour permettre un suivi financier de ce projet particulier qui a amené à souscrire un emprunt spécifique et dont le remboursement a été fondé sur le loyer attendu de la location de la caserne par l'Etat.

La démolition des bâtiments de l'entreprise « Brame » a été réalisée en 2023.

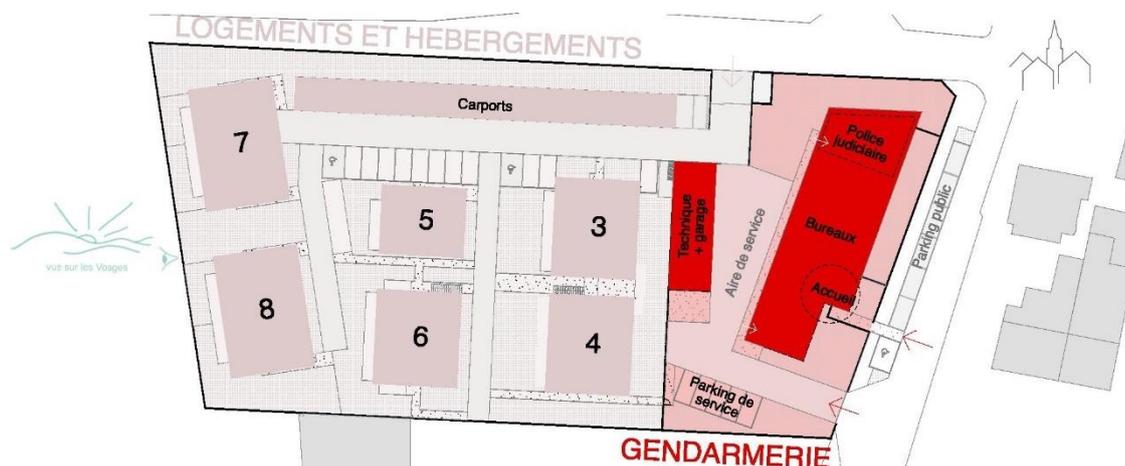
Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie a été engagé.

Le programme réalisé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été soumis au service Immobilier de la Gendarmerie qui a été validé.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été réalisé dont le cabinet BUOB Architecte a été désigné lauréat.

Le projet sélectionné répondait à l'ensemble des demandes des référentiels d'expression des besoins de la gendarmerie.

Le terrain se divise en deux zones distinctes : le tiers Est est occupé par la gendarmerie et les 2/3 Ouest de la parcelle sont dédiés aux logements.



### **Les locaux techniques**

Par sa sobriété et sa matérialité, la gendarmerie affirme son caractère institutionnel. Protégées par un parement de briques, les façades ne nécessiteront aucun entretien et seront résistantes à toute forme d'agression extérieure. En outre, aucun vitrage hormis l'entrée ne s'ouvre sur la rue. La toiture terrasse est végétalisée pour répondre aux normes environnementales et la hauteur des acrotères forme garde-corps pour en sécuriser l'accès.



Les locaux de service représentent une surface de 407 m<sup>2</sup> et les locaux techniques de 103 m<sup>2</sup>.

	<b>Surface utile</b>
<b>Locaux de services</b>	<b>300 m<sup>2</sup></b>
Accueil	33 m <sup>2</sup>
Bureaux	140 m <sup>2</sup>
Autres locaux (salle opérationnelle, reprographie, chambre forte, contrôle alcoolémie...)	67 m <sup>2</sup>
Espace police judiciaire	60 m <sup>2</sup>
<b>Dégagements</b>	<b>107 m<sup>2</sup></b>
<b>Locaux techniques</b> (garage, magasin, ...)	<b>103 m<sup>2</sup></b>
<b>Total</b>	<b>510 m<sup>2</sup></b>

### **Les logements**

Les 19 logements sont répartis en 6 petites unités d'habitation comportant de 2 à 4 appartements. La majorité des logements a un jardin de plain-pied et des accès privatifs extérieurs desservant au maximum 2 logements.

Des décalages et des légères variations d'orientations entre les 6 volumes sont prévus, bien espacés sur la parcelle, pour fabriquer un espace extérieur hétérogène et vivant où chaque logement a sa propre identité.

L'échelle des semi-collectifs en R+1 et combles permet d'atteindre un maximum de compacité sans rogner sur la qualité des logements. Seules les caves non chauffées se situent hors volume. Par leurs positionnements stratégiques elles assurent l'intimité des espaces extérieurs privatifs. Elles sont bardées de bois peints dans l'esprit des cabanes de jardins.

Les volumes des bâtiments sont simples, faisant appel à des principes constructifs éprouvés et cohérents avec le budget et les réglementations environnementales.



La façade sur jardin est privilégiée : elle est animée par une structure bois et un bardage coloré, ainsi que par les terrasses des étages tantôt en creux (bâtiments A, B, D), tantôt en surplomb avec pergola (bâtiments C, E, F). Cet ensemble coloré protégé par le débord de toiture fabrique une protection solaire naturelle, complétée par des stores et volets. La teinte de cette façade principale sert de fil conducteur pour harmoniser certains éléments constructifs (menuiseries extérieures, escaliers, volets,...) sur les autres façades à l'enduit minéral de teinte claire.

Par mesure de rationalité constructive, les plans intérieurs sont élaborés sur une trame commune suivant les exigences du référentiel gendarmerie. Ce plan idéal est ensuite répété et adapté pour générer les 6 unités de logements qui comportent chacune différentes typologies d'appartements.

Bâtiment	Etage	Typologie	Surface habitable	Surface terrasse	Surface jardin
A	R+1	T5 duplex	106 m <sup>2</sup>	19 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	162
T4 duplex		90,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	67	
B	R+1	T5 duplex	106 m <sup>2</sup>	19 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	61
		T5 triplex	107,5 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	150,5
C	R+1	T2 duplex	55 m <sup>2</sup>	6,5 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4R duplex	104 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	104
D	R+1	T6 duplex	125 m <sup>2</sup>	19 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	75
		T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	140,5
E	R+1	T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
		T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	65
		T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	65

F	R+1	T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
		T3 duplex	68 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	
	RDC	T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	71,5
		T4 duplex	90,5 m <sup>2</sup>	12,5 m <sup>2</sup>	98,5

Les appartements sont tous traversants avec une double ou triple orientation, profitant ainsi d'un maximum de lumière et d'une capacité de ventilation naturelle. Dans chacun des bâtiments, un mur porteur central sépare les espaces « nuit » à l'Est des espaces « jour » à l'Ouest. En systématisant ce principe, il n'y a jamais de vis à vis entre les séjours et la longueur des réseaux est optimisée.

La grande majorité des appartements sont en duplex, distinguant l'espace parental de plain-pied, de l'étage possiblement dédié aux enfants. A noter que tous les logements au RDC sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un soin particulier a été apporté aux proportions et à la luminosité des espaces de jour. Ils profitent tous de larges baies vitrées donnant sur un espace extérieur côté Vosges. Pour la majorité des logements cet espace est un jardin privatif. Les logements en étage possèdent une terrasse en creux ou avec pergola pour assurer l'intimité et la protection solaire. Une chaufferie bois alimentera l'ensemble des logements.

La zone extérieure des logements est pensée comme un hameau où les familles peuvent se promener en sécurité mais dans un environnement détendu et aéré, où l'on oublie les murs qui ceignent le terrain. Les jardins privatifs bordés de ganivelles et de haies vives assurent l'intimité des espaces intérieurs et confèrent une ambiance champêtre aux petites venelles. Ces cheminements apaisés serpentent entre les maisons offrant des vues dégagées et changeantes. Les stationnements sont optimisés pour consacrer un maximum de la surface aux jardins privatifs. Pour renforcer cet esprit de convivialité, un espace partagé est proposé, petit parc au cœur du quartier, avec vue sur les Vosges.

Les différents bâtiments du site (bureaux et logements) sont assujettis à la RE2020. Toutefois, l'ambiance thermique du bâtiment est une question de calcul réglementaire mais également une question de conception bioclimatique. Le projet intègre plusieurs caractéristiques qui améliore le confort des usagers sans apparaître dans les feuilles de calcul.

**Les dépenses des travaux** : Le coût de la construction est évalué par le maître d'œuvre à **5 400 000 € HT** avec les dépenses suivantes :

		LOGEMENTS	GENDARMERIE	TOTAL
Lot 1	Terrassement/VRD	410 275 €	155 057 €	565 332 €
Lot 2	Gros-oeuvre	948 424 €	520 252 €	1 468 676 €
Lot 3	Ossature bois / Charpente bois / Bardage	292 680 €	13 098 €	305 778 €
Lot 4	Charpente métallique	34 517 €		34 517 €
Lot 5	Couverture / Zinguerie	152 254 €	7 512 €	159 766 €
Lot 6	Etanchéité / Zinguerie		67 705 €	67 705 €
Lot 7	Menuiserie extérieure	234 126 €	62 697 €	296 823 €
Lot 8	Occultation		15 506 €	15 506 €
Lot 9	ITE	182 601 €	87 737 €	270 338 €
Lot 10	Plâtrerie/Plafond	309 343 €	44 302 €	353 645 €
Lot 11	Menuiserie intérieure bois / Mobilier	186 357 €	80 032 €	266 390 €
Lot 12	Chape	12 809 €	11 172 €	23 981 €
Lot 13	Carrelage / Faïence	27 448 €	27 641€	55 089 €
Lot 14	Revêtement de sol souple	73 869 €		73 869 €
Lot 15	Peinture	82 825 €	26 196 €	109 021 €

Lot 16	Serrurerie	141 477 €	107 962 €	249 439 €
Lot 17	Echafaudage	35 538 €	7 512 €	43 050 €
Lot 18	Electricité / courants faibles	255 757 €	194 775 €	450 532 €
Lot 19	Chauffage / Ventilation / Chaufferie bois	267 738 €	152 339 €	420 077 €
Lot 20	Sanitaire	151 205 €	19 262 €	170 466 €
		<b>3 799 245 €</b>	<b>1 600 755 €</b>	<b>5 400 000 €</b>

### Le plan de financement des travaux

	2025 Construction des locaux techniques	2026 Construction des logements	2027 Aménagement de la voirie et des espaces extérieurs + clôture
Commune	596 875 €	2 199 245 €	15 550 €
DETR	600 000€	600 000€	
Etat -Ministère de l'intérieur			984 450 €
Colmar Agglomération	403 880 €		
<b>Total</b>	<b>1 600 755 €</b>	<b>2 799 245 €</b>	<b>1 000 000 €</b>

Ainsi, la commune sollicite un fonds de concours à hauteur de 260 000 € pour la construction de la nouvelle gendarmerie. Les fonds de concours demandés comprennent les 105 792 € (Fonds de concours Energie) réservée à des projets liés au développement durable puisque le projet répond aux demandes de la transition énergétique et 298 088 € du fonds de concours 2023-2026.

#### **Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Colmar Agglomération de 403 880 € pour la construction d'une nouvelle gendarmerie,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **14. Approbation de l'avenant n°2 de la délégation de service public du multi-accueil Pom' de Reinette avec People and Baby**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Par un contrat signé le 21 décembre 2022, la Commune a confié au Délégué, mandataire du groupement composé de la société PEOPLE AND BABY et de l'association ENFANCE POUR TOUS, une mission de service public pour la gestion de la prestation d'accueil d'enfants de moins de quatre ans dans le multi-accueil « Pom' de Reinette » situé 9, rue Herzog à Logelbach – 68124 Wintzenheim.

Conformément à la lettre de candidature DC1 adressée à la Commune, en date du 31 mai 2022, il était convenu que la société PEOPLE AND BABY ait en charge les prestations de coordination et d'exécution du contrat alors que l'association ENFANCE POUR TOUS ait à sa charge la gestion du personnel.

Par courrier en date du 30 septembre 2024 adressé à la Commune, le Délégué a sollicité le retrait de l'association ENFANCE POUR TOUS du groupement, étant précise que le personnel sera repris par le Délégué, qui s'occupe déjà de sa gestion de manière intégrale.

Le présent Avenant a pour objet de désigner le Délégué, seul titulaire de la convention de délégation de service du 21 décembre 2022 susvisée du fait du retrait du groupement de l'association ENFANCE POUR TOUS.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette avec People and Baby tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Annexe 6 - Avenant n°2 de la Délégation de Service Public du mutli-accueil Pom' de Reinette avec People and Baby*

**15. Modification de l'avenant n°2 de la Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire et de loisirs avec les pep alsace**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal du 14 novembre a approuvé l'avenant n°2 de la Délégation de Service Public de la gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs.

L'avenant soumis à l'approbation du conseil municipal reprenait les chiffres transmis par la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin. Or, les PEP Alsace ont contesté les montants des « Bonus Territoire » transmis par la CAF pour ce qui concerne l'ALSH et ont communiqué les éléments comptables montrant les versements perçus pour le périscolaire, qui correspond, et l'Accueil de loisirs qui est divergent.

Ainsi, il s'agit de modifier l'avenant en intégrant le « Bonus Territoire » rectifié.

*Rétrocession pour l'année 2023 :*

La Commune ayant déjà versé la totalité des sommes dues, le Délégué s'engage à reverser 100% du montant du "Bonus Territoire CTG" à savoir pour 2023 :

- 43 890,96 € pour la partie Périscolaire,
- 12 006,40€ pour la partie ALSH.

Soit 55 897,36 €.

Le versement d'un montant de 55 897,36 € se réalisera en janvier 2025 sur la base d'un titre émis par la commune.

*Paielements pour l'année 2024 :*

La subvention due par la commune pour 2024 est de 228 701 €. La Commune a déjà payé un montant de 228.701 €.

Le Bonus CTG est évalué à 55 850 € pour 2024. Cette somme sera facturée aux PEP Alsace au titre du remboursement du trop-perçu en 2024.

Le versement du montant correspondant au Bonus Territoire 2024 se réalisera au premier semestre 2025 sur la base d'un titre comptable transmis par les PEP Alsace correspondant au versement effectif de la CAF. Un titre correspondant sera émis par la commune.

*Après 2024 :*

A partir de l'exercice 2025, il est convenu avec le Délégué que celui-ci informe la Commune dès réception, de chacun de ces deux versements de la CAF, en précisant le montant perçu. La Commune émettra un titre de recette de ce même montant envers le Délégué pour permettre la rétrocession de ces sommes à l'euro du Délégué à la Commune.

Ainsi, l'échéancier de versement de la contribution de la Commune prévu au contrat ainsi que le compte d'exploitation prévisionnel restent donc inchangés : l'avenant n'a ainsi pas d'incidence financière directe.

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 04 novembre 2024,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification de l'avenant n°2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP Alsace tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Annexe 7 : Avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP Alsace*

**16. Informations**

**Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

CASIMMO : Réhabilitation d'une grange - changement de destination et création d'ouverture - rue du Lavoir

MEYER Vanessa : Construction d'une maison individuelle avec garage accolé - 13, rue des Lilas

DREYER Damien : Déplacement de l'abri de jardin existant - 106, route de Colmar

FLORENTZ Hervé : Ravalement de façades - 7, rue de la Petite Porte

ANCEL Grégory : Création d'une lucarne rampante côté Ouest et d'un velux 78/98 côté EST - 2, rue du Lavoir

KIENLEN Solange : Remplacement des tuiles, suppression d'une cheminée et de l'antenne TV - 11, rue Pasteur - LOGELBACH

HERRBACH Jean-Marie : Pose d'un velux et mise en place d'un auvent au-dessus des escaliers existants - 11, rue du Marchal Joffre

SOYDAS Gülsen : Modification de la clôture - 78, route de Colmar

BATTMANN Jean-Marie : Changement de la porte d'entrée ainsi que l'isolation et la peinture des façades - 9, rue des Trois-Châteaux

OBERLIN Mathieu : Pose de 4 enseignes - garage DELKO - 43, rue Herzog - LOGELBACH

FAILLA-MULONE Antoine : Aménagement des combles - Pose de 5 velux - Modification des ouvertures du pignon en fenêtre - 6D, rue Clemenceau

MEYER Isabelle : Construction d'une piscine - 3, route de Colmar

**Manifestations** : Daniel LEROY

DECEMBRE 2024		
14	16h	Conte de Noël de l'Ecole de musique et de danse - Cosec
14 et 15	9h	Bourse aux vêtements de l'Ecole La Dame blanche – Halle des fêtes
15	17h	Concert Des Amis de la Chapelle Herzog (hors du Clair de Noël) – Eglise de Logelbach
18	15h	Spectacle jeune public Fabergosse – Auditorium de l'Arthuss
21	20h	Concert Soft Trumpet (hors du Clair de Noël) – Eglise St Laurent
22	16h	Concert du Clair de Noël de l'Harmonie Hohlandsbourg – La Chapelle
31	A partir de 19h30	St Sylvestre LBR Event de Wintzenheim - salle Laurentia

JANVIER 2025		
05	17h	Concert de la Chorale Laurentia - Eglise de Logelbach
08	20h	Concert Sokan Trio - Auditorium de l'Arthuss
19		Loto du Lycée du Pflixbourg – salle Laurentia
31, 03 01, 02	10h à 17h 10h à 18h	Exposition pour le 80 <sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Wintzenheim – Gymnase scolaire
FEVRIER 2025		
01	15h10 16h	Passage du convoi de la Liberté dans le cadre du 80 <sup>ème</sup> anniversaire de la Libération Inauguration de l'exposition – gymnase scolaire
02	11h	Cérémonie patriotique pour la Libération de Wintzenheim - Monument aux morts de Wintzenheim
02	17h	Concert des Marie Claire pour le 80 <sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Wintzenheim – Eglise St Laurent
05	20h	Concert Churchman quartet - Auditorium de l'Arthuss
09	8h à 13h	Bourse aux vêtements de Petit Escargot - Halle des fêtes
12	15h	Spectacle jeune public Clowns tisseuses et Compagnie - Auditorium de l'Arthuss

### Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
CENTAURE	DROITS D'UTILISATION WEB GPRS ET ETHERNET	859,68	05/11/2024
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	422,9	05/11/2024
MISTRAL-01	INTERVENTION SUR LES POSTES TELEPHONIQUES MAIRIE DE LOGELBACH	139,2	05/11/2024
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15/09/2024 AU 14/12/2024	418,33	05/11/2024
MICHEL ETS GUNS	REPARATION LANCEUR DE LA DEBROUSSAILLEUSE	151,57	05/11/2024
SANDMASTER	NETTOYAGE AIR DE JEUX EN SOL SOUPLE ZONE DU BODEN	813	05/11/2024
TP SERVICE	PIECES DETACHEES POUR EPAREUSE	731,47	05/11/2024
BAYARD PRE	ABONNEMENT OUVRAGES ECOLE LES CEDRES	135	05/11/2024
ONE CITY TOURS	SORTIE GIROPODE VACANCES PRINTEMPS	192	05/11/2024
RUC COLMAR	4 MANUELS TAOKI ET COMPAGNIE POUR ECOLE DAME BLANCHE	50,23	05/11/2024
BUREAU VALLEE	CARTOUCHES D'ENCRE POUR ECOLE DAME BLANCHE	311,92	05/11/2024
MATHIEU 3D	FILTRE DE GRILLE CUVE INOX POUR BALAYEUSE	109,2	05/11/2024
SAGOS	DIVERSES FOURNITURES - MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	98,81	05/11/2024
SAGOS	CETOL POUR ATELIERS	56,09	05/11/2024
EGLINSDOER	NEOPRENE NOIR POUR ABRI DE JARDIN ECOLE DAME BLANCHE	199,33	05/11/2024
ADELYA	PAPIER HYGIENIQUE POUR LE POLE SPORTIF	76,39	05/11/2024
ADELYA	PERCHE TELESCOPIQUE/ TETE DE LOUP / LESSIVE DIVERS BATIMENTS	638,27	05/11/2024
TP SERVICE	ENTRETIEN CAMION BENNE ISUZU 7872-YQ-68	902,09	05/11/2024

TP SERVICE	REPLACEMENT DU FILTRE A GAZOIL TONDEUSE ISEKI SXG326H	32,5	05/11/2024
TP SERVICE	REPLACEMENT AMPOULE PEUGEOT BOXER PLATEAU AX-449-TJ	57	05/11/2024
TP SERVICE	FOURNITURE BAGUETTE PIED CABINE POUR RENAULT MASTER FY-631-CL	77,16	05/11/2024
DISTEL	FOURNITURE D'UN ESCABEAU 4 MARCHES N° 29	322,8	05/11/2024
DISTEL	VERIFICATION ET MAINTENANCE PERIODIQUE D'ECHELLES	227,76	05/11/2024
PROLIANS	CYLINDRE POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	412,13	05/11/2024
FOUSSIER	MINI VERIN REGLABLE COMPENSATEUR NIVEAU ECOLE DAME BLANCHE	31	05/11/2024
FOUSSIER	FORET METAL ET TAQUET CYLINDRE POUR DIVERS BATIMENTS	22,04	05/11/2024
FOUSSIER	POIGNEE DE PORTE POUR ECOLE LES CEDRES LOGELBACH	21,34	05/11/2024
BATIBOIS	DIVERSES FOURNITURES POUR PORTE BUREAU SERVICE TECHNIQUE	314,05	05/11/2024
BATIBOIS	PLANCHES POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	123,83	05/11/2024
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	18,41	05/11/2024
VIALIS SAEM	REPLACEMENT DU LOGICIEL DE VIDEOPROTECTION	11174,4	05/11/2024
ALSACE MIC	4 PC PORTABLES POUR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE DAME BLANCHE	4706,16	05/11/2024
REAKTIV ASPHALT	FOURNITURE D'ENROBES REACTIF A L'EAU	2097,12	05/11/2024
ATIC	VIDANGE SEPARATEURS HYDRO- ATELIERS MUNICIPAUX POLE SPORTIF	3004,57	05/11/2024
METZGER BTP	CREATION DUN RADIER COLE MATERNELLE LOGELBACH	1798,8	06/11/2024
2M FERMETURES	POSE FENETRE ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	1599,46	06/11/2024
TORREGR 03	REFECTION TROTTOIR EN ENROBES DU 139 AU 145 RUE CLEMENCEAU	11724	06/11/2024
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT SORITE AMNEVILLE ESPACE ANIMATION ARTHUSS	1495	06/11/2024
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	279,5	06/11/2024
MAJUSCULE HISLE	PEINTURE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	26,46	06/11/2024
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant_TTC</b>	<b>Emission</b>
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	12,45	08/11/2024
AMAZON	CALENDRIER MURAL 2025	15,87	08/11/2024
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	22,92	08/11/2024
AMAZON	AGENDAS 2025	33,7	08/11/2024
AMAZON	CALENDRIER MURAL 2025	29,9	08/11/2024
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	12,45	08/11/2024
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	15,86	08/11/2024
AMAZON	AGENDAS 2025	30,56	08/11/2024
FIDUCIAL BUREAU	DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES	963,83	08/11/2024
BOULANGERIE	INTENDANCE ELECTIONS EUROPEENNES LE 09/06/2024	185,67	08/11/2024
SVP	HONORAIRES DU 01/10/2024 AU 31/12/2024 CONTRAT INTEGRAL	2432,34	08/11/2024
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX MOIS DE NOVEMBRE 2024	15,12	15/11/2024
CERTIGNA	CERTIFICAT ID RGS POUR SIGNATURE ELECTRONIQUE	246	15/11/2024
BELTA	CARTOUCHE ENCRE IMPRIMANTE HP LASERJET RELAIS LECTURE WINTZ	93,6	15/11/2024
BELTA	CARTOUCHES ENCRE IMPRIMANTE BROTHER DCP-L3560 POMPIERS	570	15/11/2024
AMAZON	PETITS CROCHETS POUR EXPOSITION LIBERATION	26,95	15/11/2024
WINTZEDIS	CARTE MICRO SD POUR POLICE MUNICIPALE - DIFFUSION MESSAGE	19,99	15/11/2024
PREAMBULES	CONCERTATION PUBLIQUE PLU - MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 7	702	18/11/2024
CEZAMIE	VIENNOISERIES POUR REUNION INTERSERVICES DU 12/11/2024	19,52	18/11/2024
WINTZEDIS	CAFE POUR REUNION MAIRIE	29,56	18/11/2024
MISTRAL-01	RENOUVELLEMENT DU DOMAINE MAIRIE-WINTZENHEIM.FR	11,22	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	603,72	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	617,76	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024

MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR	424,2	18/11/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR	424,2	18/11/2024
ALSACE MIC	POINT ACCES WIFI DALLE ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL WINTZ	142,92	18/11/2024
FREPEL EDAC	INVITATIONS INAUGURATION PERISCOLAIRE	111,6	18/11/2024
JDS - JOURNAL D	ENCARTS PUBLICITAIRES MARCHÉ DE NOËL LOGELBACH 2024	506,4	18/11/2024
WINTZEDIS	CATERING SPECTACLE DU 06/11/2024	30	18/11/2024
EURE FILMS ADHE	ETIQUETTES POUR LES RELAIS LECTURE	89,88	18/11/2024
FREPEL EDAC	INVITATIONS SAINTE BARBE 2024	105,6	18/11/2024
FREPEL EDAC	ETIQUETTES RONDES POUR LES RELAIS LECTURE	93,6	18/11/2024
GREEN PISTE REC	CACHET SPECTACLE ÇA CARTONNE LE 23/10/2024 ARTHUSS	1688	18/11/2024
GREEN PISTE REC	CACHET CONCERT MALAKA "MAI" LE 06/11/2024 ARTHUSS	2004,5	18/11/2024
JPG	CARTOUCHES ENCRE ET PAPIER POUR ECOLE LES CEDRES	832,08	18/11/2024
MAJUSCULE HISLE	ENCRE A DESSIN POUR ECOLE LES CEDRES	13,2	18/11/2024
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT SORTIES VACANCES AUTOMNE 2024 CENTRE DE LOISIRS	355	18/11/2024
MANUTAN	MEUBLE 24 PLATEAUX POUR ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	544,5	18/11/2024
ALSACE MIC	DALLE NUÉMRIQUE MOBILE AVEC ORDINATEUR ECOLE MAT ARC-ENC-CIEL	5469,24	18/11/2024
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant_TTC</b>	<b>Emission</b>
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF ET 2 PC ECOLE MAT NENUPHARS LOG	8419,72	18/11/2024
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF +PC DIRECTRICE ECOLE LES CEDRES LOG	7981,36	18/11/2024
RESEAU COCCI	VAISSELLE ET USTENSILES DE CUISINE POUR PERISCOLAIRE CENTRE	9217,94	18/11/2024
ALPES CONTROLE	DIAGNOSTIC IMMO ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL	2028	18/11/2024
TP SERVICE	ACQUISITION CHARGEUR KRAMER 8085T	104760	20/11/2024
COLMARIENN	POSE D'UN POTEAU INCENDIE SUR RESEAU - RUE DE LA GARE	3670,22	21/11/2024
CHUBB	BATTERIE POUR CENTRALE INCENDIE ARTHUSS	688,44	21/11/2024
ELECTIS BURKLE	HUBLOT LED POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	63,48	28/11/2024
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	49,76	28/11/2024
ELECTIS BURKLE	BLOC D'ECLAIRAGE DE SECURITE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	124,63	28/11/2024
ELECTIS BURKLE	AMPOULES POUR ECLAIRAGE PUBLIC	202,32	28/11/2024
SAGOS	CETOL POUR ABRIS ATELIERS	37,39	28/11/2024
HEINTZ HEN	BOITE A CLES A CODE MECANIQUE A MOLETTES RELAIS LECTURE LOG	64	28/11/2024
CHAMPION	GRILLE VMC POUR ECOLE LES CEDRES LOGELBACH	23,45	28/11/2024
CHAMPION	TAPIS GRIS POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	90,07	28/11/2024
CHAMPION	MECHE A HELICE POUR DIVERS BATIMENTS	45	28/11/2024
EGLINSDOER	CABLE ELASTIQUE POUR CAMION MANN	31,45	28/11/2024
BLEGER JUS	MANCHON / COUDE / TUYAU POUR CHANTIER CLUB HOUSE	185,05	28/11/2024
BLEGER JUS	RUBAN DE SIGNALISATION ET PIQUET DE BALISAGE POUR VOIRIE	73,44	28/11/2024
TP SERVICE	REMPLACEMENT DES PNEUS TRACTEUR JOHN DEERE CY-940-CV	527,4	28/11/2024
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VOITURE ZOE FD-222-FR NOVEMBRE 2024	71,48	28/11/2024
ORONA EST	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF	334,84	28/11/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR SANITAIRE ARTHUSS	683,39	28/11/2024
BATIBOIS	PANNEAU MDF - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	111,55	28/11/2024

LEITZ SARL	COFFRET 6 FRAISES A ARRONDIR POUR MENUISERIE ATELIERS	36	28/11/2024
OUEST VEND	FOURNITURE DE BALAIS POUR BALAYEUSE AZURA	512,83	28/11/2024
ADELYA	SACS ASPIRATEUR - DIVERS BATIMENTS	27,96	28/11/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	289,61	28/11/2024
SANISITT	PIECE POUR LAVABO LOGEMENT 09 RUE HERZOG	64,21	28/11/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	48,32	28/11/2024
BLEGER JUS	PANNEAU DE COFFRAGE BOIS ET CHEVRONS BOIS POUR FONTAINE	489,78	28/11/2024
WINTZEDIS	PILES DIVERSES POUR POMPIERS	106,07	28/11/2024
EQUIP PRO	GOBELETS / SACS POUR RECEPTION - COMITE DES FETES	111,83	02/12/2024
OUEST VEND	ACCESSOIRES CONSOMMABLES BALAYEUSE	364,73	02/12/2024
VIALIS SAEM	REFECTION BOUCLE DE DETECTION RUE HERZOG	1170	02/12/2024
FRANS BONH	SIPHON A PANIER POUR STADE SAINT GILLES	183,17	02/12/2024
WINTZEDIS	DECAPSULEURS POUR RECEPTION	10	02/12/2024
TSCHIRHART	SAPIN MAIRIE	3579	02/12/2024
TSCHIRHART	SAPINS NOEL	3496,5	02/12/2024
JECKERT B	28 BRETZELS ET 2 KOUGELHOFS POUR VIN D'HONNEUR	62,11	02/12/2024
SCHOEPFER XAVIE	20 CAISSES DE PINOT BLANC POUR RECEPTION	729,6	02/12/2024
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES 2024 TERRAIN DE FOOTBALL HONNEUR	5571,3	02/12/2024
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES 2024 TERRAIN FOOTBALL ANNEXE - AUTOMNE	1568,2	02/12/2024
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2024 - TERRAIN FOOTBALL ANNEXE - AUTOMNE	294,84	02/12/2024
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE UNGERER ET SALLE LAURENTIA OCTOBRE 2024	970,2	02/12/2024
MANUTAN	COMBINE DE SONORISATION - ECOLE DAME BLANCHE	536,64	02/12/2024
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant_TTC</b>	<b>Emission</b>
DECATHLON PRO	TEE-SHIRTS LOGO POUR ESPACE ANIMATION ARTHUSS	595	02/12/2024
DECATHLON PRO	SIFFLETS POUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	36	02/12/2024
DECATHLON PRO	SAC DE SPORT POUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	32	02/12/2024
DECATHLON PRO	MATERIEL SPORTIF POUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	434,75	02/12/2024
EVE RISQUE	VERIFICATION INSTALLATION GAZ ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX	5542,68	02/12/2024
VIALIS SAEM	MAINTENANCE 2024 CARREFOUR PROVISOIRE ROUTE COLMAR/ MALRAUX	7956	02/12/2024
VIALIS SAEM	CONTRAT DE MAINTENANCE INSTALLATIONS SIGNALISATION LUMINEUSE	3882,06	02/12/2024
AMAZON	CRAYON - GOMME / INTERCALAIRES POUR MAIRIE	111,86	02/12/2024
AMAZON	ETIQUETTES ET Pochettes rigides pour Mairie	22,93	02/12/2024
BLEGER JUS	FOURNITURE DE PAILLAGE ARDOISE POUR ESPACES VERTS	228	02/12/2024
REFPAC GPAC	CONVENTION ASSISTANCE ET DE SUIVI TPLE ANNEE 2024	636,37	02/12/2024
LEONHART 01	FOURNITURES DE CONCASSES GRANIT ROSE POUR CIMETIERE	161,14	02/12/2024
MAJUSCULE HISLE	PAPIERS ET FILM ADHESIF - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	259,58	02/12/2024
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES PEDAGOGIQUES - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	403,51	02/12/2024
TREMLIN	NETTOYAGE MANUEL DES CIMETIERES +SQUARE DES ANCIENNES ECOLES	3974	02/12/2024
JECKERT B	100 BRETZELS ET 10 KOUGELHOPFS POUR CEREMONIE PATRIOTIQUE	271,66	02/12/2024
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE (SNCF) LA FORGE ZONE SAINT GILLES	14616	02/12/2024
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE LA FORGE ZONE AIR DE JEUX	9912	02/12/2024
PHARMACIE	PHARMACIE POUR ECOLE LES NENUPHARS	71,51	02/12/2024
LES CHALETS AMN	SORTIE ZOO AMNEVILLE - NUITEE CHALET ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	1424	02/12/2024
FOUSSIER	CONSOLE MULTIFONCTION ROULETTE ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL	209,09	02/12/2024
FOUSSIER	FOURNITURES POUR DIVERS BATIMENTS	296,4	02/12/2024
LABORATOIRE ACI	NETTOYANT POLYVALENT AXIS	559,44	02/12/2024
FOUSSIER	FORET BETON / TAMIS NYLON POUR DIVERS BATIMENTS	53,71	02/12/2024

SANISITT	BONDE LAITON CHROME POUR ARTHUSS	28,62	02/12/2024
CENTAURE	CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL ELECTRONIQUE	5314,55	02/12/2024
DUBERNARD	REPLACEMENT ALARME TYPE 4 - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	346,85	02/12/2024
PYRESCOM	ABONNEMENT SERVEUR AVIA 320 DAE GYMNASSE SCOLAIRE WINTZENHEIM	144	02/12/2024
ATELIERS CLOR R	FOURNITURE DE PANNEAUX ET ADHESIF	333,6	02/12/2024
ADELYA	DETERGENT / DETARTRANT / DESINFECTANT - POUR DIVERS BATIMENTS	183,94	02/12/2024
ADELYA	TAPIS GRIS - DIVERS BATIMENTS	165,3	02/12/2024
CENTRE ANALYSE	ANALYSE D'EAU CHALET APP PRELEVEMENT DU 04/11/2024	52,18	02/12/2024
COMAFRANC	AMPOULES POUR DIVERS BATIMENTS	713,86	02/12/2024
SANISITT	ABATTANT WC ENFANT POUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	98,18	02/12/2024
SANISITT	SIPHON LAVABO / MITIGEUR POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	243,38	02/12/2024
SANISITT	REPLACEMENT SYSTEME DE CHAUFFAGE SALLE UNGERER	1555,73	02/12/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR SALLE UNGERER ET ARTHUSS	1308,23	02/12/2024
PROTECTAS	HONORAIRE MISSION CONSEIL ET ASSISTANCE ANNEE 2024	2283,88	03/12/2024

### Locations de salles :

#### SALLE LAURENTIA

**16 et 17/11/2024** : « Compagnie Les Vrillés » - Location pour un montant de 400 euros

**23 et 24/11/2024** : Fête de famille - Location pour un montant de 400 euros

**07/12/2024** : Fête de famille - Location pour un montant de 500 euros

#### SALLE UNGERER

**17/11/2024** : Fête de famille - Location pour un montant de 300 euros

**23/11/2024** : Fête de famille - Location pour un montant de 300 euros

#### CLUB HOUSE SAINT GILLES

**23/11/2024** : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

**30/11/2024** : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

4. Création des régies comptables : aucune décision

5. Délivrances des concessions dans les cimetières :

#### **Ancien cimetière de Wintzenheim :**

24/09/2024 : Renouvellement de la concession Section A - Tombe 2 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1300€.

10/10/2024 : Renouvellement de la concession Section B - Tombe 52 pour une durée de 30 ans pour un montant de 400€.

30/09/2024 : Renouvellement de la concession Section G - Tombe 125 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

#### **Nouveau cimetière de Logelbach :**

30/09/2024 : Achat de la concession Section C - Tombe 18 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500€.

#### **Espace cinéraire de Wintzenheim :**

16/10/2024 : Achat du colombarium D - Case 1 pour une durée de 15 ans pour un montant de 700€.

**Espace cinéraire de Logelbach :**

16/10/2024 : Achat colonne 18 - Face B - Case 64 pour une durée de 15 ans pour un montant de 700€.

6. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision
7. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision
8. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :
9. **Reprises d'alignement** : aucune décision
10. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.
11. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
12. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
13. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision